Contribution de l'Association des Utilisateurs de Free (AdUF) à l'appel à commentaire sur la consultation publique sur les enjeux liés aux nouvelles fréquences pour les réseaux d'accès aux services de communications électroniques

Septembre 2007

Préambule

De par notre nature d'association regroupant des utilisateurs finals, nous souhaitons apporter quelques commentaires sur la consultation publique lancée par l'ARCEP.

Ces commentaires refléteront le point de vue des utilisateurs finals, et en cela différeront à l'occasion de l'organisation présentée dans la consultation.

Nos commentaires se limiteront aux aspects visibles pour les utilisateurs finals, et n'entreront pas en général dans des considérations extérieures à ce périmètre.

Nous remercions l'ARCEP pour son travail de prospective et pour la possibilité qu'elle offre à tout un chacun d'apporter ses commentaires. Nous pensons que ces actions sont in fine bénéfiques aux utilisateurs finals.

I. Les enjeux de la généralisation du haut débit mobile

Question 1 : Quelle est votre vision générale du développement du marché des services de communications mobiles au cours des prochaines années ? Dans quelle mesure l'évolution en cours pour l'accès Internet mobile vous paraît-elle comparable à la mutation vers le haut débit qui caractérise l'accès fixe depuis plusieurs années ?

Il nous semble que deux voies se dessinent quant au développement du marché des services de communications mobiles au cours des prochaines années.

La première de ces voies mène à l'apparition d'offres de communications vocales à tarif raisonnable et la seconde de ces voies mène à l'apparition d'offres innovantes liées au transfert de données non vocales.

Ces deux évolutions sont complémentaires et correspondent à deux usages bien distincts, non sans rapport avec ce que l'on observe sur les accès fixes : tous les utilisateurs ne sont pas nécessairement intéressés par des offres liées au transfert de données non vocales, au moins à l'horizon considéré dans le cadre de cette consultation prospective.

L'apparition d'offres de communications vocales à tarif raisonnable (proches de ce que l'on peut observer sur les accès fixes) devrait permettre d'une part d'une part d'augmenter le taux de pénétration de la téléphonie mobile en touchant une population actuellement rebutée soit par les tarifs soit par le rapport service / prix des offres actuelles et d'autre part de tendre à la fin de la dualité accès fixe / accès mobile pour ce qui est des communications vocales.

Il nous semble en effet qu'à terme, sans doute au delà de l'horizon ici considéré, la notion de ligne fixe ou de ligne mobile n'aura plus guère de sens pour ce qui est des

Association des Utilisateurs de Free (AdUF) – 8, rue de la ville l'Évêque – 75008 Paris

communications vocales. (Aujourd'hui, la différence est artificiellement maintenue suite aux tarifs exorbitants pratiqués par les opérateurs mobiles tant pour l'appelant que pour l'appelé.)

L'apparition d'offres innovantes liées au transfert de données non vocales devrait être induite par d'une part l'apparition d'offres non plus facturées au volume de données transférées mais via un forfait illimité et d'autre part par l'accroissement des débits rendu possible par l'évolution de la technologie.

Il nous semble prématuré de comparer l'évolution en cours pour l'accès internet mobile à la mutation vers le haut débit qui caractérise l'accès fixe depuis plusieurs années.

En effet, le marché de l'accès internet mobile, hors aspect technologique, nous ramène près de 20 ans en arrière, à une époque où pour les particuliers accéder à internet (ou à ce qui pouvait alors s'en rapprocher, BBS ou Compuserve ou équivalent) était synonyme de facture très élevée et d'utilisation parcimonieuse de par les coûts induits.

L'accès internet mobile rappelle par beaucoup d'égard la situation d'alors. Facturation au volume, accès restreints, factures élevées et utilisation parcimonieuse de par les coûts induits.

Nous pensons qu'il existe un potentiel certain de développement des services de communications mobiles au cours des prochaines années, mais que celui-ci ne pourra se réaliser pleinement que si une concurrence réelle se met en place dans le monde mobile.

Question 2 : Quels seront la nature et les débits des services offerts ? Sur quels types de technologies ? Dans quelle mesure des offres comparables à l'accès illimité à Internet à haut débit pourront être proposées en mobilité ?

Il nous semble que, s'ils veulent rencontrer un réel succès, les services offerts devront s'orienter vers des modèles d'abondance.

En d'autres termes, communications vocales illimitées vers un ensemble large de destinations et transferts de données forfaitaires et non plus au volume.

En cela ils seraient comparables à l'accès illimité à internet à haut débit.

Cependant, ces similitudes ne doivent pas oblitérer des différences sensibles, tant de nature que d'usage prévisible.

Une première différence est que les services de communications mobiles pourraient dans les zones mal desservies par les offres fixes se substituer au moins en partie à ces dernières.

Il semble au moins dans certains cas plus intéressant économiquement de couvrir des zones blanches par des technologies sans fil plutôt que par des technologies filaires.

Une deuxième différence est que, hors le cas de substitution qui vient d'être évoqué, les services de communications mobiles ne sont pas nécessairement appelés à êtres identiques aux services de communications fixes.

En particulier, un des moteurs de l'accroissement des besoins en bande passante constatés sur les accès fixes vient des programmes audiovisuels et de l'apparition (à ce jour timide) de programmes en haute définition.

À l'horizon considéré par la présente consultation, il ne paraît pas déraisonnable de considérer que ces usages audiovisuels, s'ils venaient à se développer en mobilité, demanderaient nettement moins de bande passante, la résolution des terminaux de visualisation étant très différente.

[Certaines études récentes semblent par ailleurs montrer que les utilisateurs n'expriment guère d'intérêt quant à la perspective de regarder des programmes audiovisuels sur leurs mobiles. Ainsi, une étude réalisée par Gartner en Europe et publiée en septembre 2007 indique que seuls 5% des Européens se sont dits intéressés par la possibilité de regarder des programmes de télévision ou des vidéos sur leur mobile au cours des 12 prochains mois.]

Une autre différence tient également à la nature individuelle des services de communications mobiles, par opposition à l'usage partagé observé dans les foyers (hors les cas de substitution à un accès fixe évoqué en début de réponse).

Un accès mobile est utilisé à un instant donné par une personne, alors qu'un accès fixe peut voir son utilisation partagée par les membres du foyers.

Ces éléments et ces différences font qu'il nous semble que les services de communications mobiles constituent plus des extensions ou un prolongement des services de communications fixes, et que de ce fait vouloir les comparer n'apparaît pas pertinent.

Question 3 : Quelles sont vos prévisions de consommation des usages d'accès à haut débit mobile ? Quelle diffusion dans la population et quelle croissance du trafic mobile peut-on anticiper ?

Les prévisions en ce domaine sont délicates, et dépendent très fortement des offres à disposition des utilisateurs finals.

Si les offres disponibles restent en l'état, chères et peu compatibles de ce fait avec les demandes des utilisateurs finals, il n'est pas déraisonnable de penser que l'évolution du trafic mobile sera modérée.

Si par contre une concurrence réelle se met en place (entrée d'un ou plusieurs nouveaux acteurs ou implication forte du régulateur national ou européen), alors l'évolution peut être radicale, tout comme elle l'a été sur l'accès fixe lors de l'apparition d'offres innovantes à un tarif compatible avec un marché de masse fin 2002.

En se plaçant dans cette dernière hypothèse, l'évaluation de l'évolution du trafic reste délicate.

Comme indiqué précédemment, il nous semble que les usages différeront de ceux constatés via les accès fixes (pas ou peu de diffusion audiovisuelles, ou du moins pas avec des débits comparables).

De même, hors les cas où les services de communications mobiles sont utilisés en substitution des services de communications fixes, il nous semble que l'utilisation serait plus ponctuelle, mais aussi plus fréquente.

Question 4 : Quels sont selon vous les enjeux économiques, sociétaux et culturels liés à la généralisation de l'accès à Internet haut débit mobile sur le territoire ? Comment les caractérisez-vous ?

Il nous semble que le premier enjeu de la généralisation de l'accès à internet haut débit mobile sur le territoire concerne la couverture des zones blanches.

Cette couverture des zones blanches participerait à l'aménagement du territoire et de fait pourrait servir à réduire les inégalités qui existent entre les zones couvertes par des offres haut débit fixes et les zones non ainsi couvertes.

Cependant, il nous semble illusoire de penser que la couverture des zones blanches serait la priorité des opérateurs mobiles. Les zones blanches du haut débit fixes semblent loin d'être à ce jour toutes répertoriées, ce qui rend difficile l'élaboration d'un plan de couverture, et il semble exister une corrélation assez forte entre les zones blanches du haut débit fixe et les zones blanches ou grises de la téléphonie mobile, ou au moins des services « avancés » de cette dernière.

De ce fait, il nous apparaît qu'au vu de l'importance de l'enjeu, et de par le côté peu attractif qu'il présente pour les opérateurs mobiles, il ne pourra être satisfait qu'avec une participation ou une intervention active des pouvoirs publics et des collectivités.

L'autre enjeu lié à la généralisation de l'accès à internet haut débit mobile sur le territoire concerne les usages nomades, *i.e.*, des usages qui ne sont pas des substitutions d'usages fixes.

C'est cet aspect de la généralisation de l'accès à internet haut débit mobile qui nous semble à même de porter des offres et des usages innovants.

Les apports économiques, sociétaux et culturels de ces usages à venir restent cependant de par leur nature même difficiles à prédire aujourd'hui.

Il nous semble cependant nécessaire de rappeler à ce stade que les usages nomades ne correspondent pas nécessairement à une attente d'une majorité d'utilisateurs finals, ou du moins que cet usage nomade ne représentera pas obligatoirement l'essentiel des usages des accès à internet haut débit mobiles (hors les usages de substitution des accès fixes évoqués plus haut).

En effet, nombre d'utilisateurs de la téléphonie mobile utilisent leur téléphone mobile en grande partie à proximité de leur lieu de résidence (ce qui a conduit les deux principaux opérateurs de téléphonie mobile à mettre des offres en place reconnaissant ces usages).

Il nous apparaîtrait hasardeux de bâtir aujourd'hui des modèles d'usages qui ne prendraient pas en compte ce facteur, et qui de fait supposeraient une utilisation généralisée des offres d'accès à internet haut débit mobiles.

Question 11: La disponibilité de fréquences basses (<1000 Mhz) additionnelles vous paraît-elle nécessaire pour la couverture du territoire en services d'accès à (très) haut débit mobile? Si oui, quelle quantité de fréquences (en MHz) vous paraît-elle nécessaire? À quelle échéance? Pour combien d'opérateurs?

Si la situation du marché de la téléphonie reste en l'état, *i.e.*, fermée à la concurrence et avec des tarifs exorbitants, il ne nous semble pas que des fréquences additionnelles soient nécessaires.

Si par contre une concurrence réelle se met en place (entrée d'un ou plusieurs nouveaux acteurs ou implication forte du régulateur national ou européen), alors il nous semble que la mise à disposition de plages de fréquences basses additionnelles est souhaitable.

II. Contribution des technologies sans fil au haut débit fixe

Question 12 : Quelle est selon vous l'évolution du marché d'accès haut débit ? Quelles sont les tendances à moyen terme sur ce marché ? Quels types de services seront offerts et pour quels débits ?

Pour ce qui est des accès haut débit fixes, la tendance nous semble être à moyen terme celles indiquées par l'ARCEP en préambule à cette question, c'est à dire en zone dense des offres d'accès symétriques (avec des débits annoncés dont on peut raisonnablement penser qu'ils constituent une étape et non une limite fixe) et, en dehors de ces zones la prolongation des offres actuelles dégroupées ou non dégroupées, selon les cas.

Il nous semble qu'à moyen terme, les offres d'accès à internet haut débit mobiles ne seront pas à même de se substituer aux offres d'accès fixes hors les zones blanches ou grises.

Le débit possible offert par les solutions sans fil ne semble pas à même de concurrencer les débits offerts par la fibre, et pas non plus par la paire de cuivre pour autant que les caractéristiques de cette dernière ne soient pas par trop inférieures à la moyenne observée.

Question 13 : Comment évaluez-vous la complémentarité de long terme entre les solutions filaires et sans fil pour fournir des services d'accès à très haut débit fixes sur l'ensemble du territoire ?

Il nous semble qu'il y a une complémentarité de long terme certaine entre les solutions filaires et sans fil pour fournir des services d'accès à très haut débit fixes sur l'ensemble du territoire.

Les solutions sans fil nous semblent être actuellement les plus intéressantes économiquement pour résorber les zones actuellement blanches et, si les promesses des solutions sans fil se vérifient sur le terrain, améliorer la situation dans les zones grises (*i.e.*, les zones où l'accès fixe est possible mais à des débits limités, disons un ou deux Mbit/s).

Cependant, il ne nous semble pas que les solutions sans fil aient vocation à se substituer à terme aux solutions filaires, et en particulier à la fibre optique. Les débits et les services possibles semblent à ce stade des connaissances incomparables.

Question 14 : Quelle est votre vision sur les spécificités ou la convergence entre réseaux de communications mobiles et réseaux fixes d'accès haut débit sans fil ? Dans quelle mesure une distinction devra être maintenue dans le futur pour l'accès à de nouvelles fréquences ? En particulier, quelles spécificités devront conserver les technologies d'accès sans fil afin de fournir à moyen et long terme des débits similaires aux technologies filaires ?

Il nous semble, comme exposé dans notre réponse à la question 2, qu'hors les cas des zones blanches les technologies sans fil ont plus vocation à être des extensions ou des prolongements des accès fixe qu'à s'y substituer.

À ce titre, il pourrait être intéressant d'allouer des plages de fréquences disposant de bonnes caractéristiques de propagation à l'intérieur des bâtiments aux usages individuels, à l'image des plages de fréquences allouées aux liaisons wifi.

Ces dernières ont tendance en zone dense à être parfois saturées, et les caractéristiques de propagation des plages de fréquences utilisées ne sont pas forcément adaptées à certaines habitations.

